Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 25 Joumada II 1444
18 Janvier 2023

N° 8

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **112**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **112**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **117**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **125**
Homologation de résolutions **126**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **126**
Avis aux créanciers **128**
Convocations
Sociétés anonymes **129**
Autres sociétés **132**
Divers
Avis au public **133**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

- Nom de la société : AGRI ORBATA

- Type de la société : Régionale

- Le montant du capital souscrit de la société : 20.000 Dinars

- Adresse du siège social : Mancher Lhalfa Gsar Gafsa

- Sujet de la société : Services agricoles et valorisation des produits agricoles

- Préparation de la terre (laboration, extension ...)

- Suivie des cultures agricoles (récolte …)

- Semisse et plantation entretien des cultures.

- Transformation des produits agricoles en aliments en engrais.

- Convertir et emballage des produits.

- Période prévue de la société : 99 ans

- Date de dépôt statuts de la société au Tribunal de Première Instance de Gafsa : 19 Décembre 2022 sous le numéro 3292

- Domaine Juridique : 200 actions correspondant à 20.000 Dinars sont placées pour être payées immédiatement à ceux qui souhaitent contribuer sur la base d'une action pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales du partie n°1 du décret présidentiel n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées et en cas de dépassement du nombre spécifié il sera notifié par un juge exécuté et de nouvelles actions seront ajoutées au capital de la société.

- Convoquer à l'assemblée générale constitutive le 30 janvier 2023 à siège du gouvernorat de Gafsa et y est invité en publiant une annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne et deux journaux quotidiens, en plus de cela cette annonce a été affichée au siège des communes et délégations de toute la province de Gafsa.

- Fondateurs :

Nejib Souri de Gsar Gafsa : tél 53 658 818

Nejia Hamed de Gafsa Sud : tél 20 987406

Afef Abada de Gsar Gafsa : tél 55 468 427

Wahiba Mel de Zarroug Gafsa : tél 25 834 466.

2023R00106SODB1

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société : Société civile locale de l'agriculture et des services Bahloula Zannouch

Montant du capital souscrit de la société : 10.000 dinars

L'adresse prescrite du siège social : Bahloula Zannouch Gafsa.

Sujet de la société :

- Productions et services agriculture

- Elevage et grandes exploitations

- Production d'actifs productifs.

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 26/12/2022 sous le numéro 52996 au tribunal de 1ère instance de Gafsa.

Le nombre d'actions à souscrire en numéraire : 50 actions au nom de 200 dinars par action.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : Le nombre de 50 actions correspondants compensées par 10.000 dinars payable immédiatement est distribués aux personnes souhaitant contribuer à la base d'action par personne, comme le prévoit l'article 6 des dispositions générales de titre 1 de décret présidentiels numéro 15 du 20 mars 2022 relatif aux entreprises publics. Le nombre d'actions compensées par 10.000 dinars payable immédiatement est fixé par voie d'information par voie d'acte et l'ajout de nouvelles actions au capital de l'entreprise.

L'assemblée générale constitutive se tiendra durant le mois de janvier au Club de la jeunesse rurale à Bahloula Zannouch, Gafsa.

Fondateurs :

- Mohamed Fadhel Ibrahim : sis à Bahloula Zannouch Gafsa. Tél : 97640641.

- Farid Dhahri : sis à cité Essourour Gafsa. Tél : 21365391.

- Massoud Ahmed : sis à Bahloula Zannouch Gafsa. Tél : 96140102.

- Mohamed Ali Dhahri : sis à Bahloula Zannouch Gafsa. Tél : 99855144.

- Abdelkader Nikrini : sis à Bahloula Zannouch Gafsa. Tél : 28363772.

- Lazhar Lakhdar : sis à Bahloula Zannouch Gafsa.

2023R00132SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Société Point M

S.A.

Augmentation du capital par conversion du compte courant associé de 8 050 000 DT à 8 550 000 DT

Dénomination sociale : Société Point M

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 8 050 000 DT

Adresse du siège social : Siège social : rue du commerce Z.I - La Charguia I Tunis - Tunisie.

Objet social : Commercialisation des produits cosmétiques.

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/12/2021 a été déposé le 3/01/2023 au Registre National des Entreprises sous le n°AC0112023 Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de Mme Amel Chaibi d'un montant de 500 000 DT et la création de 50 000 nouvelles actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à Mme Amel Chaibi.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023T00042SANB2

Augmentation de capital (Réalisation)

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme

Au capital de 2.716.000 dinars tunisiens

Siège social : COLISEE SOULA ESC B, 3ème étage, El Manar II - Tunis 2092

Identifiant unique : 1119736 V

Suivant procès-verbaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 janvier 2022 enregistrés à la recette des finances Menzah 9 - Tunis le 3 février 2022, sous le numéro 22800369 Quittance numéro 9359 et du Conseil d'Administration en date du 21 novembre 2022 enregistré à la recette des finances Menzah 9 - Tunis le 23 novembre 2022, sous le numéro 22804181 Quittance numéro M099940, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social de la société d'un montant de 1.716.000 Dinars pour le porter de 1.000.000 Dinars à 2.716.000 Dinars, et ce par la création de 85.800 actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt (20) dinars chacune, souscrites et dont plus de la moitié sont libérées lors de la souscription en numéraire,

- Modification de l'article 6 des statuts.

La déclaration de souscription et de versement a été reçue par Madame le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 14 décembre 2022, enregistrée le même jour à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis, sous le numéro 22805575 quittance numéro 8647.

La Liste des Souscripteurs et Etat des Versements annexée à la déclaration de souscription et de versement a été enregistré le 14 décembre 2022 sous le numéro 22805573 quittance numéro 8644.

Un exemplaire original de chacun des documents sus visés a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Mégrine - Ben Arous en date du 19 décembre 2022 sous le numéro 2022168514.

2023R00096SANB2

Désignation du commissaire aux comptes

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 000948X/A/M/000

I.U : 0000948X

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 5 janvier 2023, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 5 janvier 2023 sous le n°23700123, Quittance n°M002427, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 10 janvier 2023 sous le numéro 20239461, les actionnaires ont décidé d'approuver la désignation du cabinet AMI CONSULTING représenté par Monsieur Abdelmajid Douiri en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022-2023-2024, prenant fin à la date de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur l'exercice 2024.

2023R00103SANB2

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire

De la SORETRAS ET DU GROUPE

Tenue le 20 décembre 2022

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX

"SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 0003899T

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SORETRAS tenue le 20 décembre 2022 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés à Sfax le 26 Décembre 2022 sous le numéro M007475/22806864 dont un exemplaire a été déposé au bureau régional du centre national du registre des entreprises à Sfax le 04 Janvier 2023 sous le numéro 20234276, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1) Entériner le retard de la présente réunion qui se tient en dehors des délais réglementaires du faite qu'il n'affecte en rien les intérêts des actionnaires.

2) Approuver le rapport du conseil d'administration de la SORETRAS, les rapports des commissaires aux comptes (rapport général et rapport spécial) ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2021 telles que présentés lors de cette réunion.

3) Donner Quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion pour l'année 2021.

4) Affecter le résultat déficitaire dégagé de l'exercice 2020 d'un montant de - 16 265 401,048 dinars au compte "résultats reportés" :

Total des déficits des exercices antérieurs : - 101 654 236,895 dinars

Déficit de l'exercice 2021 : - 16 265 401,048 dinars

Total des résultats reportés (déficitaires) : - 117 919 637,943 dinars.

5) Conserver le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de la société soit cent cinquante (150) dinars par administrateur et par réunion à laquelle il est personnellement présent.

6) Approuver la désignation de quatre membres au conseil d'administration :

- Monsieur Mohamed Ikbel Dridi représentant le conseil régional de Sfax et ce à partir du 24 février 2022 ;

- Monsieur Mohamed Najib Warda membre du conseil municipal représentant la municipalité et Monsieur Mouez Bouaine représentant des autres actionnaires et ce à partir du 6 juin 2022 ;

- Monsieur Mohamed El Azhar Hssaini représentant le conseil régional de Sfax et ce à partir du 3 novembre 2022 ;

Et ceci pour la période restante telle que indiquée dans la décision numéro six du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2018 en date du 01 octobre 2019.

7) Renouveler le mandat des administrateurs suivants représentant les actionnaires publics pour trois années :

Membres représentant l'Etat Tunisien : Messieurs Hichem Elloumi, Ahmad Ben hadj Youssef, Sami Eleuch, Ahmed Ameur, Lotfi Hrizi

Membres représentant le Conseil Régional de Sfax : Messieurs Mohamed El Azhar Hssaini, Faiez Trigui, Karim Imnéfgui, Fahd Elamri et Madame Emna Tayari

Membres représentant les municipalités : Monsieur Mohamed Nejib Werda

8) Nommer Monsieur Mouez Bouaine, représentant des autres actionnaires, en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société pour trois années.

9) Approuver le rapport du conseil d'administration du groupe SORETRAS, le rapport des commissaires aux comptes et les états financiers relatifs à l'exercice 2021 et présentés lors de cette réunion.

10) Autoriser le Président Directeur Général à contracter les engagements de crédits et d'octroi de garanties nécessaires pour l'acquisition de (20 autobus standards, 20 autobus articulés, 09 autocars standards confort et 12 minicars confort) pour un montant global de 32.238.260 dinars toutes taxes comprises.

11) Nommer deux Commissaires aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024 :

- Bureau ICCA (Anis Smaoui)

- Bureau ACB (Zied Khdimallah)

12) Conférer tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son délégué pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres du procès-verbal de cette réunion.

2023X00071SANB2

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

De la SORETRAS tenue le 20 décembre 2022

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX

"SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 0003899T

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SORETRAS tenue le 20 décembre 2022 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés à Sfax le 26 décembre 2022 sous le numéro M007477/22806866 dont un exemplaire a été déposé au bureau régional du Centre National du Registre des Entreprises à Sfax le 4 Janvier 2023 sous le numéro 20234276, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1) Continuité de la société, suite à l'atteinte des fonds propres de la société au 31 décembre 2021 en deçà de la moitié de son capital et saisine de l'autorité de tutelle conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2) Conférer tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son délégué pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres du procès-verbal de cette réunion.

2023X00072SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

Citybel-SA

Société anonyme

Capital social : 11.100.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Percée Verte - Appt-B6-1 Rue Neptune 1090 Les Jardins de Carthage, Tunis

Identifiant unique : 1595762Z

Aux termes d'une délibération en date du 02/6/2022, l'assemblée générale

extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de 4.500.000 dinars pour porter le capital social de 6.600.000 dinars à 11.100.000 dinars par la création de 45.000 actions nouvelles de 100 dinars chacune émises au pair et à libérer intégralement en numéraire.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant Acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés (1er Bureau Tunis le 29/12/2022 sous En°22805887 Qn°9139).

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 02/6/2022 lequel procès-verbal a été enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 29/6/2022 (sous EN°22503053 QN°5016)

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant les noms prénom des souscripteurs, leur domicile, le nombre d'actions souscrites, ainsi que les montants des versements effectués.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée. L'article 7 des statuts est modifié comme suit :

Article 7 Nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 11.100.000 dinars divisé en 111.000 actions de 100 dinars chacune, entièrement libérées, numérotés de 1 à 111.000.

Il a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 4/01/2023 et publié le 9/01/2023 sous BORNE n°8 et annonce n°20233587.

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/6/2022

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 29/12/2022

- Un exemplaire de la liste des souscripteurs en date du 29/12/2022.

2023400090SANB2

«KNAUF PLATRES TATAOUINE»

Société anonyme

Capital social : 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle EL KHABTA - Tataouine 3200 - Tunisie

Identifiant unique : 1697635H

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 25/11/2022 enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 23/12/2022 sous le QN°M100993 EN°22805768

M.Sofien Ben Salah a démissionné de son mandat de directeur général avec date d'effet au 1er janvier 2023.

Les administrateurs ont nommé M.Karim George Adly Georgy en qualité de directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire du p.v a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 4/01/2023 et publié le même jour sous BORNE n°4 et annonce n°20233603.

2023400091SANB2

«KNAUF PLATRES »

Société anonyme

Capital social : 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - M'Ghira - Lot n°9 Fouchana Tunisie

Identifiant unique : 0005905G

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 25/11/2022 enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 26/12/2022 sous le Qn°M101417 En°22805813.

- M. Sofien Ben Salah a démissionné de son mandat de directeur général, avec date d'effet au 1er janvier 2023.

Les administrateurs ont nommé M.Karim George Adly Georgy en qualité de directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 4/01/2023 et publié le même jour sous BORNE n°4 et annonce n°20233596.

2023400092SANB2

BRANDT TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social 50.000 Dinars

Siège social : 44, Rue Riverain - KM9-Autouroute de La Marsa GP9-2045 Tunis

Identifiant unique : 1496866E

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 01/11/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 21/12/2022 sous le Qn°8842 En° 22805718

M.Simon Yves Barbeau a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration et en sa qualité de membre du conseil d'administration.

Les administrateurs ont nommé en qualité de membre du conseil d'administration (à titre provisoire) et de président du conseil M.Tahar Bennadji pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 4/01/2023 et publié le même jour sous BORNE n°4 et annonce n°20233616.

2023400093SANB2

Citybel SA

Société anonyme

Capital social : 11.100.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Percée Verte - Appartement B6-1 Rue Neptune 1090 - Les Jardins de Carthage - Tunis

Identifiant Unique : 1595762Z

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22/8/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - Tunis le 9/11/2022 sous le Qn°7899 En°2285048.

L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats de M.Mohamed Belajouza, M.Mohamed Mourad Belajouza et la société BEL ALADIN SA, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois années.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M.Ahmed Ben Rayana en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 30/11/2022 et publié le 8/12/2022 sous Bulletin n°263 et annonce n°2022149036.

2023400099SANB2

«SOCIETE TUNISO- ANDALOUSE DE CIMENT BLANC SA»

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 Dinars

Siège social : Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel Immeuble Alyssa - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 032819N

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 9/6/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - Tunis le 14/10/2022 sous le Qn°7286 En°22804651

- Les administrateurs ont décidé de renouveler les mandats de M.Julio Rodriguez Izquierdo en qualité de président du conseil, M.Marcos Cela Rey en qualité de Vice-Président et M. Tarek Elba en qualité de directeur général pour une durée égale à celle de leurs mandats d'administrateurs.

Suivant Attestation d'enregistrement en date du 7/11/2022 sous N°E 2022-1362

M.Carlos Martinez Ferrer a cédé une action au profit de M.Marcos Cela Rey

Un exemplaire du P.V et de l'Attestation ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 30/11/2022 et publié le 8/12/2022 sous BORNE n°263 et annonce n°2022149079.

2023400100SANB2

Notice d'augmentation du capital

Dénomination sociale : Société «LA BAGUETTE»

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique RNE : 0510720Q

Matricule fiscal : 0510720 Q/A/M/000

Objet social : La vente en gros ou en détail et sous toutes ses formes notamment en fast-Food, restaurant, pizzeria, cafétéria, pâtisserie.

Capital social : 633.000 dinars.

Durée : 99 ans

Siège social : 5 rue de l'Usine La Charguia 2 Ariana.

Montant de l'augmentation : Cent trente sept mille six cents Dinars (137.600 DT) en numéraire avec une prime d'émission globale de quatre millions huit cent soixante deux mille quatre cent dinars (4.862.400 DT) à libérer entièrement à la souscription.

PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire : en date du 6 janvier 2023 enregistré à la Recette des finances Rue du paradis Ariana le 11 janvier 2023 sous le n°23500329 Quittance n°5908.

Dépôt du PV de l'AGE : Le 10 janvier 2023 sous le n°AC0372023 au registre national des entreprises

Nombre d'actions en numéraire à émettre : Mille trois cent soixante seize (1.376) actions nouvelles de 100 dinars chacune entièrement réservées à FCPR INKHADH Fonds Commun de Placement à Risque géré par la société MAC Private Management.

Apport en nature : Néant

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant

Conditions d'admission aux Assemblées Générales : Tous les actionnaires

Répartition des résultats : 5% réserve légale et le surplus à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire

Compte indisponible : 07 121 0181340000078 76 ouvert sur les livres de AMEN BANK (Agence centre d'affaires Les Berges du Lac)

Délais de souscription : 30 jours de la date de parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023400108SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«CSC»

Sarl au capital de 10 000 DT

28 rue 8601- ZI La Charguia - 2035 Tunis - Carthage

IU : 0030441P

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 24 août 2022 (p.v enregistré à la RF Charguia, le 14/9/2022, n°22707308, quitt 111288), a renouvelé : - Mme Michèle Bismuth et M. Peter Bismuth, dans leurs fonctions de co-gérants de la société, tous deux ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société; - le cabinet "IAM" dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 28 septembre 2022 sous le n°533.

2023R00102SRLB2

Avenant de publication

Augmentation de capital de 182.000DT à 262.000dt

Et mise à jour des statuts

Société Top Cuisine SARL

Au capital : 262.000 DT

M.F : 1047580T/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 janvier 2016 enregistré à la recette des finances de Mansoura de Kairouan le 16 février 2016 sous le n°16500245 quittance n°M012102, il a été décidé ce qui suit :

- Augmenter le capital social de la société de quatre-vingt mille dinars (80.000 DT) pour devenir 262.000 DT.

- Mise à jour des statuts enregistrés à la recette des finances de Mansoura de Kairouan le 18 février 2016 sous le n°16800338 quittance n°M012926.

Deux exemplaires du procès-verbal et des statuts ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 25 février 2016 sous le n°20169747.

2023S00045SRLB2

FASHION FIVE

SARL au capital de 10.000 dinars

Siège social : 7 Rue 62125 Z.I Ibn Khaldoun Tunis

Identifiant Unique : 1162781X/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/06/2022, enregistré à la recette des finances El Manar le 22/06/2022 n° de Quittance M053733, n° d'enregistrement 22501646 dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises sous le n° 202275435 en date du 9/11/2022, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Monsieur Pasquale ROTIROTI en qualité de liquidateur de la société.

2023400098SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société ELECTRIC MARINE en cours de liquidation

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 20.000 TND

Siège social : Parc d'Activités Economiques de Bizerte - Site de Menzel Bourguiba

Identifiant unique : 1150756 G

N° CNSS : 72-267404

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 octobre 2021, enregistrée à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 9 novembre 2021, sous le numéro 21502298, Quittance n°M057297. Une copie du procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises le 5 Janvier 2023 sous le numéro 20235467.

Il a été décidé ce qui suit :

- La liquidation de la société et la nomination de Monsieur Hichem ZARIAT liquidateur de la société.

2023R00129SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé intitulé "Vente de fonds de commerce" en date du 10 janvier 2023, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 10 janvier 2023 suivant quittance n°M002319 et enregistrement n° 23200100, Monsieur Khaled Ben Mahjoub Thamri demeurant rue Elyes, route panoramique de la Corniche à Bizerte a vendu à Madame Dhekra Bent Jilani Mechergui demeurant Rue Borj Cherch - cité El Andalous - 7002 à Bizerte, la totalité du fonds de commerce à usage de Pharmacie de jour, exploité dans le local sis à la Rue Borj Cherch - cité El Andalous - 7002 à Bizerte.

Les oppositions seront reçues, auprès de Madame Amel Ouali épouse Khaled Thamri, demeurant au numéro 17, rue des lilas - route panoramique de la Corniche à Bizerte et ce dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 11 janvier 2023.

2023T00045FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/12/2022, enregistré à la Recette des Finances rue Habib Thameur Tunis en date du 12/01/2023, Quittance n°M2813, Enregistrement n°23200130, Messieurs Slim Triki, Rym Triki, Enissa Triki, Salma Triki et Samia Triki ont vendu à la société MANOLO SHOES, tout le fonds de commerce sis au 11 Rue Jamel Abdennasser Tunis destiné au commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 450.000dt,000 payable à échéance.

Toutes les oppositions seront acceptées entre les mains de Mr Moez Ben Brik Louati sis au 11 Rue Jamel Abdennasser Tunis, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 14/1/2023.

2023T00049FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Aux termes de l'acte notarié rédigé de la part de Maître Iden Tayari et son assesseur en date du 21/12/2022 sous le n°179/14, journal 162 du carnet de brouillons, dont les frais de transport à la recette des finances à Beb souika sont acquittés en date du 27/12/2022 moyennant quittance numéro M084164. Madame Najla Belabed a donné et cédé toute la propriété du fonds de commerce exploité dans les activités commerciales sis au 87 sous-sols, complexe Bab Souika, Tunis à son époux BADIE TAOUTI. Les oppositions éventuelles sont reçues dans le délai de 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le donataire à son adresse susmentionnée sise au 87 sous-sols, complexe Bab Souika, Tunis. Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien du 10/01/2023.

2023T00050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3 Janvier 2023 enregistré à la recette des finances de Médenine en date du

3 Janvier 2023 quittance n°M000947; Enregistrement n°23200049; Monsieur Lazhar Ben Mohamed Ben Ammar Jilani titulaire de la CIN 05717844 délivrée le 15/7/2005 a cédé à Monsieur Ridha Ben Mohamed Ben Ali El Hedfi titulaire de la CIN 08613775 délivrée le 8/10/2011 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements en détail non enregistré au Registre National des Entreprises avec ses éléments corporels et incorporels, situé à la rue Eennakhil - Médenine, au prix de 4.500.000 dinars déposés entre les mains de l'acheteur jusqu'à l'expiration au délai légal des oppositions 20 jours à partir de cette publication au JORT - que seront effectuées au bureau de Maître Boukouba Faouzi, sis à la rue 02 Mai 1966 - immeuble Boussaid - Médenine, tél : 75.643.888. Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Achourouk» du 6/01/2023 - Annexe.

2023R00094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 22/12/2022, enregistré à la recette des finances de Ghomrassen le 26/12/2022 reçu n°M018465, enregistrement n°22200518, Hicham Boudabous, titulaire de la C.I.N n°07132833 vend et cède à Mr Mabrouk Ben Sassi titulaire de la c.i.n n°03598584, la totalité du fonds de commerce consacre comme publinet et vente matériels d'informatique sise à l'avenue Habib Bourguiba Ghomrassen pour un prix total de trente dix sept milles dinars (17.000.000D).

Les oppositions seront acceptées au bureau de Maître Yahyaoui Mohamed avocat à la cour d'appel, bureau 12 et 13 immeuble el fateh, 3ème étage rond point route Beni Khédache Médenine dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le mardi 3/01/2023.

2023R00095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances rue el Salam Grombalia le 10/01/2023 sous le numéro 23200156 Quittance n°M003857 Mr. Farid Al-Zaribi et Mr. Adel Al-Shaiban ont vendu à Madame Najat Al-Majri le fonds de commerce ayant pour activité vente de fruits secs. D'un local sis à la rue du 2 Mars, Grombalia.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du bénéficiaire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Un avis de vente est paru au journal Achourouk le 14/01/2023.

2023R00097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances de Beni Khalled le 17/11/2022 (quittance n°M032702 enregistrement n°22201296) Marouene Issa cin n°06429891 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au marché municipal n°6 avenue Mahmoud Belhassen à Beni Khalled à Aya Lahmar cin n°14400579.

Les éventuelles oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteuse à l'adresse de local sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Un extrait de ceci a été publié au journal Essahafa le 11/01/2023.

2023R00098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ez-zahra le 3/01/2023 (quittance n° M000405 ; enregistrement n°23700020) ; il appert que Fethia Bent Mokhtar Chabberi a vendu son fonds de commerce (Boulangerie) sis à la Rue Carthage n°1 Ez-Zahra à Iheb Ben Mohamed Ben Belgacem Mahjoub.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acquéreur à l'Av. des Arts NOUZHET ESSOLTAN - Borj Cedria et au siège du fonds de commerce vendu : Rue Carthage n°1 Ez-Zahra dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

- Le présent avis a paru dans les journaux «La Presse et Echourouk» du 7/01/2023.

2023R00104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 02/01/2023 quittance n° M000047, enregistrement 232000004. Mr Ali Bachir a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que salon de thé sis au 104 rue Farhat Hached 2034 Ezzahra Ben Arous à la Sté Ben Aziza Family représentée par son représentant juridique Mr Mohamed Salah Ben Aziza.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à la rue d'Alexandrie cité Saada Villa n°8 Mourouj 3 Ben Arous dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 13/01/2023.

2023R00107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce daté le 23/12/2022 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 27/12/2022 quittance n°M077534 Enregist.n°22303289.

M Omar Chaieb a vendu à la Société «Gotello Kelibia» la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue Ali Belhouane Kélibia destiné Pâtisserie.

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 9/01/2023.

2023R00112FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte daté le 4/01/2023 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet le 4/01/2023 reçu n° M001088, Madame Chaala Ben Mohamed Fatnassi N° CIN : 03327642 a donné sous forme de don le fonds de commerce concernant le local sis à l'Avenue Tayeb Mhiri, Metouia, Gabès exploité comme café classe1, registre de commerce n°1693048B avec tous ses éléments corporels et incorporels à son fils Issam Ben Mohamed Ben Khalifa CIN : 05942013.

Les oppositions doivent être émises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT au nouveau propriétaire à l'adresse du local sujet du fonds de commerce à l'avenue Tayeb Mhiri Metouia Gabès.

Cette annonce sera publiée au journal le Quotidien le 10/1/2023.

2023R00113FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation daté du 3/01/2023 enregistré à la recette des Finances à Mjez el beb le 6/01/2023 Quittance n°M001502 Mme Rebh Matoussi a donné à Monsieur Rafik Gzam tout le Fonds de commerce situé à l'avenue de la Liberté Gboulat Béja dont l'objet d'une pharmacie.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis du destinataire à l'adresse du local du Fonds. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 13/01/2023.

2023R00116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 16 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances Sidi HESSINE - Tunis le 20-12-2022 (Quittance n°M112642 enregistrement n°22204077) Monsieur Kamel Ben Mohamed Ali HAMZAOUI (C.I.N n°04462826) a vendu la totalité du fonds de commerce à La Société "LA MISA FASHION" S.A.R.L en cours de constitution son gérant Madame Ilhem Bent Amara NAJEH (C.I.N n°13239418) exploité «vente de l'électroménager» sis à la Rue 4366 n°52- Cité warda -ZAHROUNI Tunis «Avenue Nakhil Zahrouni- Précédemment «avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau de Maître Troudi Houssem Avocat demeurant à la rue de CHYPRE n°04 - Mutuelle-ville Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk datés du 13/01/2023.

2023R00117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/12/2022 et enregistré à la recette des finances Kabaria le 6/01/2023 quittance n°M002004 et enregistrement n°23200039 monsieur Zied Boudhria demeurant à 57 avenue 15 octobre El Wardia 1 Tunis titulaire de la C.I.N n°06425439 a vendu à monsieur Chareffedine Dawar demeurant à la rue 9260 n°08, Djbel Djloud, Tunis, titulaire de la C.I.N n°07079489 la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Tahdhib n°57 wardia 1 Tunis exploité pour l'exercice de toutes activités commerciales.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à son adresse élue bureau maître Boulaabi Sonia 6, rue sidi Béchir Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/01/2023.

2023R00118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte n°1 sous seing privé signé à la Municipalité le 10/02/2022 enregistré à la recette des finances sis à la Rue El Jasira le 1/12/2022, reçu n°M0771133, enregistrement n°22203245, Mr Mohamed STA Khelifa a vendu toutes ses parts à Hela Sta Khelifa.

Toutes les oppositions devront être déposées auprès de M. Hela Sta Khelifa à dater de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés du 11/1/2023.

2023R00119FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé à la Commune de Fernana en date du 22/11/2022 et enregistré à la recette des finances rue Alger - Jendouba le 23/11/2022 quittance n°M056012 sous n°22202645 Hermi Mustapha Ben Ebrahim a renoncé la totalité du fonds de commerce par ses composantes matérielles et morales du local Municipal destiné boucherie situé à la Rue El feth - Fernana à Hermi Haykel Ben Mosbah. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Annonce publiée au journal El Maghreb le 26/11/2022.

2023R00125FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré à la Recette des Finances d'Hammamet en date du 10 janvier 2023 sous le numéro 23200164 quittance n°M005719, Mr Mokhtar

Ben Othmene Salah CIN n° 01602225 délivrée à Tunis le 5/10/2018 a vendu à Mme Yasmine Bent Hatem Belhaj Hassine CIN n° 09853003 délivrée à Tunis le 5/07/2022 le Fonds de commerce exploité comme Pharmacie catégorie A avec tous ses éléments corporels et incorporels et demeurant au coin des rues Koweït et Taieb Mhiri Hammamet.

Toute opposition sera adressée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 12/01/2023.

2023R00131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 28/12/2022 enregistré à la recette des finances à Dar Chaaben el Fehri le 28/12/2022 quittance n°MO54905, n° d'enregistrement 22202596, Mr Sanad Ben Elkilani Ben Romdhane Ben Toumia a vendu et cédé à Mme. Afifa Bent Ahmed Ben Salem Elbahri, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Elbia à Dar Chaaben el Fehri, pour une valeur de 30.000 dinars, destinée à la vente des articles de maisons et de décoration et d'ameublements, et les oppositions légales se ferons auprès de maître Bahi Wajih Avocat dont le bureau est sis à l'avenue Hédi Nouira Nabeul, cette annonce a été publié dans le journal «Echourouk» et le «Quotidien» du 14/01/2023.

2023R00134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Yasminette le 28/12/2022 quittance n°M062852, enregistrement 22202764. Mr Mohamed Ben Habib Ben Hasnaoui Mejri a vendu à Mr Ali Ben Habib Ben Hasnaoui Mejri la moitié du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que tout commerce sis au Km 7 route Mournag Yasminette.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 14/01/2023.

2023R00135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp daté le 17/10/2022 enregistré à la recette des finances de ksibet el Mediouni le 20/10/2022 sous le n°22201178 Haj Hassine Neji vend et cède à Bessem Souid le fonds de commerce de local sis à cité commerciale avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au jort. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 24/12/2022.

2023S00034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Trocadéro Sousse le 16/12/2022 sous le n°22202716 quittance n°M086630, Ameur Mouaddeb a vendu à Douaa Ouni la totalité du Fonds de commerce pour vente des produits alimentaires ; enregistré au registre national des entreprises sous le n°1473821R, situé à l'avenue d'Aboubaker Sedik Bouhssina Sousse.

L'adresse de fonds de commerce situé à l'avenue d'Aboubaker Sedik Bouhsina Sousse, est élue pour la réception de toute opposition au délai de 20 jours de la publication au JORT.

La vente est publiée le 6/01/2023 dans le journal Achourouk n°11441.

2023S00035FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 29/12/2022, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Hanen Nabli et le maître Adel Ben Hadj Hassine, enregistré en date du 5/01/2023 à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous Quittance n°M000972, Mr Néji DAGGA, titulaire de la CIN n°02859247, a cédé en tant que don à son fils Mr Moussa DAGGA, CIN n°09271925, la totalité du fonds de commerce du local commercial, destiné crémerie (MF : 0339244/V) sise à 392 Avenue Ibn Jazzar Sousse Erriadh 4031, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 13/01/2023.

2023S00036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Jemmel le 4/01/2023 sous le n°23200026 quittances n°841, Monsieur Ramzi Srihi, CIN n°06844826, demeurant à la Rue Brahma, a vendu à Madame Sawsen Ajmi, CIN n°06870937, la totalité du fonds de Commerce situé à la rue ebn Khaldoune Jemmel, UI n°1216362 C, au prix de (2.000,000 dinars).

Les oppositions sont reçues par maître Kamel Bahri, Avocat, dont l'étude se situe au BD Yesser Arafat Sahloul 1 Sousse et ce dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Le contenu de cette annonce a été publié au journal le Quotidien.

2023S00039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes des lettres écrites éditées le 01/04/2023 et enregistrées à la recette des finances de Mahdia le

01/4/2023 sous le numéro 2416978, quittance n°M003041, Madame Dalila Bent Hussein Al-Safi, a vendu et cédé à M. Bassem Ben Ahmed bin Ali Al-Ghanai, titulaire de la carte d'identité n°08669445 la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce (RNE : 1182424N) avec tous ses éléments matériels et moraux sis à Tunis Rue Mahdia et destinés à l'exploitation pour la vente de tissus et rideaux à coudre. Dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 14/1/2023.

2023S00040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente enregistré à la recette d'Hammamet sous n°22206519 quittance n°M0160499 Mme Jouda Daguez C.I.N n°01645596 a vendu à la Société CHOCA MOCA société à responsabilité limitée M.F 1786567/K représentée par son gérant Mr Hafedh Bouafia C.I.N 03160883 la totalité du fonds de commerce situé à l'immeuble Hadad 1 Avenue de la République Hammamet consistant au «Salon de Thé».

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux dans les mains du vendeur au 13 Cité Ennajeh Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 12/01/2023.

2023S00042FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date du 5/01/2023 enregistré à la recette des finances de Teboulba Madame Lobna Chtioui titulaire de la carte d'identité nationale n°06961018 délivrée à Tunis le 02/4/2016 entant que la représentante juridique de la Société YAZID PARA qui s'agit d'une SARL son siège social à la Rue Iben Eljazar Teboulba 5080 son capital 10000 Dinars Matricule Fiscal n°1796522B a fait une Donation à Monsieur Mohamed Ben Hessen Ben Mohamed Azez Titulaire de la carte d'identité nationale n°04134061 délivrée à Tunis le 16/10/2019 le fonds de commerce du local destiné pour la vente des Produits Para Pharmacie avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se sont entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce Déjà Indiquée dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Publié au journal le Quotidien en date du 14 janvier 2023.

2023S00043FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16/12/2022 enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre 1934 de Sousse le 11/01/2023 sous le n°23200113, quittance n°M003976, Mme Karima BAZINA épouse Braham, titulaire de la CIN n°05538351 délivrée le 7/12/2018, a vendu à Monsieur Imed BAZINA, titulaire de la CIN n°05506797 délivrée le 29/6/2022, la totalité des parts indivises du fonds de commerce du "Café Bezzine", patente n°0959708.G/C/000, sis à l'avenue d'environnement Route de Monastir Sidi Abdelhamid à Sousse.

Les oppositions seront reçues par maître Jamel Naceur avocat à Sousse rue 22 Janvier 1952.

Une copie de cet avis a été publiée au journal Essahafa du 13/01/2023.

2023S00044FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 3-10-2022 enregistré à la recette des finances Rue de l'Indépendance Sousse en date du 5-10-2022, quittance n°51475 sous le n°22203729, Mr. Abderrahmen Dhib titulaire de la C.I.N n°09298321, a cédé à Mme. Djamila bent Aissa épouse Djamel Chaib Gafsi titulaire de la C.I.N n°04024565, le fonds de commerce exploité au local sis à rue BIN EL KHAWI actuellement Mustapha Rzem n°8, la médina Sousse, consistant en un local commercial d'industries traditionnelles.

Toute opposition doit être adressée au rédacteur du contrat maître Wahid Ben Ammar, sis à son adresse à immeuble Averroès, rue Docteur Moreau, dans un délai de 20 jours de l'insertion de cette annonce au JORT, cet avis a été publié au journal Al CHOUROUK le 23 décembre 2022 sous le numéro IP322/01263.

2023S00046FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à Sousse le 10/10/2022 par le reçu n°M052080 enregistrement n°06812525 Walid Lassouad a vendu à Naceur Sakli la totalité de fonds de commerce exploité au local sis au 29 rue Angleterre Sousse a pour objet vente chaussures en détail au prix de (100.000.000) les objections seront déposées à l'Avenue de la Liberté n°58 Kenis Monastir chez l'acheteur. Cette annonce est publiée au journal quotidien la Presse en date du 13/1/2023.

2023S00047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé et enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet à Gabès le 22/12/2022, série n°76228, reçu n°22208630.

Monsieur Mohamed Ben Hatem Ben Laroussi Bidani demeurant à Gabès a vendu à Bassam Ben Moktar Dhibi qui accepte la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue de la République Gabès.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohsen Chelligue avocat à la cours de cassation demeurant au 394 Avenue Farhat Hached 6000 Gabès dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la

présente au journal officiel de la République Tunisienne, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Le Quotidien" et "Achourouk" du 28/12/2022.

2023X00064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 27 octobre 2022 à la municipalité de Sfax rédigé par Maître Abdessatar Yaiche, enregistré à la recette des finances à Gremda le 21/12/2022 quittance n°M102907, numéro d'enregistrement 22203043, la société «yangui electronic service» représentée par son représentant légal Mr Mahmoud Yangui a vendu à Mr Elyess Ghorbel la totalité du fonds de commerce sis à la route l'Afrane km 0.5 l'immeuble «SOURITSS» au rez-de-chaussée 3027 Sfax avec ses éléments corporels et incorporels au prix de quatre mille cinq cents dinars.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'acheteur Mr Elyess Ghorbel demeurant à la Route l'Afrane km 0.5 l'immeuble «SOURITSS» au rez-de-chaussée 3027 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 7/01/2023 page 12.

2023X00065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par maître Imen Hammami Khlif légalisé le 15/12/2022, enregistré à la recette des finances route de Tunis le 29/12/2022 quittance n°M113752, numéro d'enregistrement 22204079, Mme Najwa fille de Ahmed Mlik a vendu à Mr Majdi Khouli la totalité du fonds de commerce sis à la route Saltnia Km 4 Sfax avec ses éléments corporels et incorporels au prix de huit mille dinars.

Les oppositions doivent être formulées auprès de Maître Imen Hammami Khlif demeurant à l'immeuble Manar bloc «c» 1er étage Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 11/01/2023 page 13.

2023X00066FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acre sous seing privé en date du 13/12/2023 rédigé par Maître Wafa Dhieb, signé le 4/1/2023 et enregistré à la recette des finances Al Arbi Zarrouk le 5/1/2023 enregistrement n°23200023 Quittance n°MO00783 Mr Wassim Assal inscrit au registre national des entreprises sous le n°1540398 A demeurant à la route Saltania km 7 Sfax a vendu à Mr Wassim Trabelsi demeurant à la Route Menzel Chaker km 3 Sfax la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant et croissanterie dont le local sis à la Route de Gabès Sfax 0.5. Toute opposition doit être signifiée entre les mains du vendeur au lieu de son domicile sis à la route Saltania km 7 Sfax dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk en date du 12/1/2023 sous le n°FC23/00260.

2023X00067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte du 22/9/2022 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 6/11/2022 quittance M0103264 Enregistrement n°22203587 la société STORE SOLEIL, société à responsabilité limitée son identifiant unique 1023064Z a vendu à la société GENERAL DECOR société unipersonnelle à responsabilité limitée son identifiant unique 0908013Z la totalité du fonds de commerce sis au 12 rue Abderrahmane Gafiki Sfax.

Les oppositions seront faites auprès de maître Kallel Sami demeurant au 28 Rue Taib Mhiri Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du vendredi 7 janvier 2023.

2023X00076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 16/12/2022 enregistré à la recette des finances rue Ali Balhouane au Kef Mr Mounir Ben Hédi Ben Ali Mrabtini demeurant au 05 rue Mongi Slim au Kef, a vendu à Mr Rchid Ben Mohamed Ben Ahmed Homrani, la totalité du fonds de commerce qu'il possède exploité au local situé au 5 rue Mongi Slim au Kef en tant que restaurant sous le nom «FAST FOUD YASSMINE» immatriculer au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°06113926 Y et ce avec tous ses éléments incorporels essentiellement la clientèle la propriété commerciale, le nom commercial, la renommée commerciale et les équipements, et a été désigné le local du fonds de commerce situé au 05 rue Mongi Slim au Kef siège élu pour recevoir les oppositions dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la vente du fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette vente a été publiée au journal Al Chourouk du 28/12/2022.

2023400022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 9 janvier 2023 enregistré à la recette des finances Manzel Bourguiba daté du 9 janvier 2023 quittance n°M002566 enregistrement 23200067 Nesrine Sghaier a vendu tout le fonds de commerce à Rami Ouirghemmi situé à la rue Ibn Rochd 23 Manzel Bourguiba, avec un montant de 09 mille dinars.

Les oppositions seront acceptées au bureau de l'avocat Mohamed Lamine Hattab au 11 rue Habib Thameur Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié dans le journal Echourouk le 12 janvier 2023.

2023400086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 28/12/2022 et enregistré à la recette des finances de Djerba la même date sous numéro 22205813, quittance n°M0105961, Madame Samia Thabet a vendu à Monsieur Hosni Tabakh, la totalité du fonds de commerce qui s'agit de «vente de fruits secs» sis à la Rue Bachir Souad Houmet Souk Jerba. Toute opposition est recevable dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au Journal Officiel de la République Tunisienne chez Maître Khalil Dhahir demeurant à Rue Sidi Abess, 1er étage bureau n°2 Houmet Souk Djerba. Un extrait de ceci est publié au journal Assabah sous n°23539 en date de 5/01/2023.

2023400088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP établi le 6/01/2023, enregistré le 6/01/2023 à la Recette des Finances d'Ettadhamen sous le n°23200105, Quittance n°002570. M. Sadok AYARI a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la Route de Bizerte Km 3,5 Cité Ettadhamen Ariana et ce, à la Société IDEAL AUTO, titulaire de l'Identifiant Unique n°1550088T.

Cette vente a été publiée dans deux journaux quotidiens, à savoir «Ech-Chourouk et Le Quotidien».

Toute opposition doit être soumise entre les mains de Maître Kais Ayadi, Avocat à la cour de cassation, élisant siège au n°131 avenue 20 Mars 1956, Immeuble BATAM, 3ème Etage, Bureau N°32 Le Bardo, Tunis.

2023400089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de vente du fonds de commerce enregistré auprès de la Recette des Finances de la Marsa le 5/01/2023 quittance n° M003005 enregistrement n°23200122 rédigé par Maître Fatma Arfaoui Avocate Près la Cour de Cassation sis au Centre Urbain Nord International City Center Tour des Bureaux Bureau n°B06, Madame Meriem Bent Belgacem Ben Omrane Abdelkader a vendu et transmis à la Gérante Légale de la Société SKPA Vente Accessoires Autos l'ensemble du Fonds de Commerce destiné à la Vente des pièces de rechange et équipements des voitures sis à Résidence Eya 03 rue Mohamed Ali La Marsa.

D'éventuelles objections sont acceptées au sein du local du fonds de commerce objet de la vente par la Venderesse sis à Résidence Eya 03 rue Mohamed Ali La Marsa et à son adresse personnelle sise au 26 rue 6348 Cité Ettahrir Supérieure Tunis dans un délai maximum de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al- Shourouk le 15/01/2023.

2023400094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux livres écrits enregistrés auprès de la recette des finances du Bardo le 19/10/2021, le numéro M84972, numéro d'enregistrement 222003799, édité par Mme Fatima Al-Arfawy, avocate au bureau de commentaires situé dans le centre urbain nord, la ville internationale centre, la tour de bureaux à côté de la cité des sciences, au cinquième étage, bureau numéro B06 vendu et référé M. Hatem Bin Al-Hajj Bin Al-Hajj Muhammad Al-Jawadi à M. Bassam Bin Monji Bin Mansour Boubakary, tous d'origine commerciale destiné à la pratique de tous types d'activités commerciales à l'exception de la vente et de la préparation de restauration rapide ou de cafétéria et l'objet (dans le complexe commercial dit Bardo Center) situé dans la boutique, Bloc 7 Numéro 03, Marrakech Route du Bardo Tunisie accepte d'éventuelles objections sont acceptées au sein du local du fonds de commerce objet de la vente ainsi qu'au cabinet de Maître Fatma Arfaoui dans un délai de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 8/01/2023.

2023400095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente rédigé le 4-01-2023 et enregistré à la recette des finances Elmourouj le 5/01/2023 sous le n°23200061 reçu n°M001408, Société Epices traditionnelles, SARL, inscrite au RNE sous le n°j1682743, dont le siège social est sis à Résidence Farah RC Mourouj 5 Ben Arous a vendu à Mohamed Arbi Ayari, le fonds de commerce sis à 33 rue elbhar alaahmer, Khaznadar Tunis, dont l'objet est la vente des épices et des produits alimentaires.

Les oppositions seront reçues au cabinet d'avocat, maître Yahya Sghairi sis à 55 rue Habib Bourguiba Bardo Tunis, dans les 20 jours qui suivent à partir de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 14 janvier 2023.

2023400096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing enregistré le 4/01/2023 à la recette des finances de Kelibia quittance n°M000864, enregistrement n°23200036, société NEW THALASSA, société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce du tribunal de première instance de Nabeul sous le numéro B5146452018 son siège au 18 rue de Libye Kélibia gouvernorat

de Nabeul son matricule fiscal 1554467/T en la personne de son gérant Mohamed Moseheb Mziou a vendu la totalité du fonds de commerce sis 36 avenue de l'environnement kelibia utilisé comme un café et salon de thé de première catégorie à Mr Khled Gritli et Mr Mohamed Aziz Touzri

Les oppositions seront acceptées devant les acheteurs au local sis au 36 avenue de l'environnement Kelibia.

Vente publiée dans les journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 10/01/2023.

2023400101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 9/01/2023, enregistré à la Recette des Finances d'Elmourouj le 9/01/2023, quittance n°M002665, enregistré sous le n°23200135 ; Madame Mahrzia Harizi a vendu à Monsieur Jamel Abdellaoui l'intégralité de son fonds de commerce constitué de tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'exercice de toutes les activités commerciales, sis à la rue des Martyrs n°18 Elmourouj 1 Ben Arous.

Toute opposition à cette vente doit être notifiée par huissier de Justice à l'adresse du rédacteur du contrat de vente du fonds de commerce, Maître Hassène Nachmi dont le cabinet est sis au 112 avenue de la Liberté Tunis 1002, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Toute opposition faite en dehors des délais et ne respectant pas la forme sus-prescrite est nulle.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" paru le 12/01/2023.

2023400103FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue El Jazira, en date du 27/12/2022, quittance n°M082366, enregistrée sous le n°22203524 Mr Marwen Ben Mohamed Ben Chedli Hechmi; titulaire de la CIN n°04748479, a cédé à Mr Hedi Ben Belgacem Ben Mohamed Selami, titulaire de la CIN n°00649912 la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des produits artisanaux, au local sis au 39 Souk Trok La Medina Bab Bhar Tunis.

Toute opposition doit être adressée au bureau du Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation dans un délai de 20 jours, sis au B3-12 immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082.

Cet avis a été publié au journal Le Temps du 12/01/2023.

2023400105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22 décembre 2022, enregistré à la recette des finances Kalaâ Kebira le 26 décembre 2022 sous le n°22202664 Quittance n°68191, la Société COFFEE SHOP COMPANY dont le siège est sis au n°5 Rue de l'Usine La Charguia 2 Ariana inscrite au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°1617706M, a vendu avec toutes les garanties de fait et de droit à la Société «La BAGUETTE» sise au n°5 Rue de l'Usine La Charguia 2 Ariana inscrite au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°0510720Q, le fonds de commerce exploité dans l'activité de Fast food et Cafétéria sis au local n°BV8 au RDC de Mall of Sousse, avec toutes ses dépendances et éléments matériels et immatériels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son siège social sis au n°5 Rue de l'Usine La Charguia 2 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le quotidien «Echourouk» du 5 janvier 2023.

2023400107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/01/2023 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 11/01/2023 sous n°23200095 reçu n°M006797 Wissem Ben Ayed Ben Hriz titulaire de la C.I.N n°08600154 délivrée le 27/8/2013 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des vêtements prêt à porter avec tout ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue ABOULKASEM Echebbi Zarzis à Hamdi ben Noureddine Abdelkarim.

Les oppositions doivent se faire devant l'acheteur sis à Cité Sidi Saad Suihel Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 17 janvier 2023.

2023400113FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 29/12/2022 et 5/01/2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 10/01/2023 sous le n°23300035. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la société ICHBILIA, le fond de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°516 sis au pavillon 5 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous, exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023, renouvelable par tacite reconduction.

2023R00108FCCC3

Résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce

Suivant acte de résiliation signé entre la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» et Mr Mouldi Ben Mansour en date du 29/12/2022 et

5/01/2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 10/01/2023 sous le n°23300039, il a été convenu de résilier le contrat de location du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°516 sis au pavillon 5 fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous et ce en date du 31 décembre 2022.

2023R00109FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 05 et 09 Janvier 2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 12 Janvier 2023 sous le n°23300081. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Sami Ben Mohsen Ayari, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°115 au pavillon 1 Fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023, renouvelable par tacite reconduction.

2023R00127FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche le 11/01/2023 quittance n° M003297 enregistrement n°2300185 Mr. Mohamed Mehdi Ben Hssine titulaire de la CIN n°07343480 a loué un fonds de commerce d'un pressing sis au 15 rue de l'Inde à Mr. Yadh Sallami titulaire de la CIN 052435544.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 17 Janvier 2023.

2023400117FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Elles et la Promotion de la Jeunesse du Kef

Siège : 18 rue Hédi Saidi cité El Bassatine - Barnoussa - Le Kef.

But : Association de développement.

Objectifs :

- Contribuer à valoriser le rôle des femmes rurales et leur implication dans la vie économique et sociale

- Encourager les jeunes à démarrer des projets utilisant la technologie moderne et les éduquer au leadership et à la créativité.

Membres :

Présidente : Radhia Arayssia

Secrétaire générale : Ibtihel Souii

Trésorier : Adel Boulares.

2023T00044APSF1

Constitution d'une association

Nom d'association : Association des pédiatres de Sud

Le siège : Cabinet de Docteur Abderrazak Ben Takhiat avenue Salah Ben Youssef Houmt Souk Djerba - Médenine.

L'objet : Culturel - social - scientifique.

Les Buts :

- Renforcer les relations de collaboration entre les pédiatres de Sud Tunisien

- Chercher à échanger des expériences et des avis scientifiques dans les domaines de la pédiatrie et de la médecine infantile

- Contribuer à l'amélioration de l'état de santé des enfants de la région en partenariat avec divers acteurs du secteur de la santé.

Le président : Docteur Ben Tkhayat Abderrazak

Le vice président : Docteur Abderrahim Mustapha

Le secrétaire général : Docteur Boubtane Mohamed

Trésorier : Docteur Ghariani Ali.

2023R00105APSF1

Constitution d'une association

Nom : Amicale des agents et des ouvriers de la commune de Slouguia.

Objet : Social et culturel

Siège social : Siège de la commune de Slouguia - Slouguia 9014.

Les objectifs de l'association :

- Organiser des activités sociales, culturelles et de divertissement et fournir les différentes aides physiques et morales à ses adhérents et leurs proches

- Etablissement des relations de connaissances et renforcement des liens d'amitié, d'amour et de solidarité entre les adhérents.

- Etablissement de relations avec des associations et des organisations aux objectifs similaires.

Bureau constitutif :

Président : Trabelsi Amine

Secrétaire général : Bahrini Idriss

Trésorier : Riahi Mohamed Ali.

Correspondance n°RR389770886TN du 18 mai 2022.

2023R00114APSF1

Constitution d'une association

Raison sociale : ASSOCIATION MERIDIEN IDENTITE CULTURELLE

Siège social : Rue korsi sollah les 365 marches n°7 Sidi Bousaid Tunis

Objet social : Association sociale environnementale.

Dirigeants :

- Mr Mulazzani Luciano : Président.

- Mme SILVIA FINZI : Trésorière.

- Mme ROSSANA GRITTI : Secrétaire générale.

Objectifs :

- Participer à des sujets liés et concernés par le développement durable

- Chercher à diffuser la responsabilité sociale des entreprises et les sensibiliser aux risques environnementaux

- Renforcer la formation continue pour faciliter la diffusion des objectifs de développement durable et de l'économie circulaire dédiée au développement régional, en coordination avec les institutions nationales et les autorités nationales compétentes.

- Contribuer à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de l'artisanat, de l'agriculture et du tourisme, dans le but d'améliorer le développement durable et l'aménagement du territoire.

2023R00115APSF1

Déclaration de constitution d'une association

Nom de l'association : Le Défi

Le siège : Rue Turquie Résidence l'avenir A4 ; Sahloul 1 ; Sousse 4054

Le sujet : Association de développement

Les objectifs :

1. Contribuer à la réalisation du développement durable

2. Contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité et au renforcement de la paix

3. Travailler à l'intégration effective des enfants et des jeunes au sein de la famille et de la société.

4. Travailler pour soutenir et créer des initiatives de développement économique dans la région.

Les membres de bureau :

Chabi Safa : Présidente

Bassem Ben Nani : Secrétaire général

Mayssoun Ben Nani : Trésorière.

2023R00130APSF1

Constitution d'une association

Association : livre et arts

Siège : 19 Rue Maslama Ben Ahmed Mourouj 5, bibliothèque publique Fouchana - Ben Arous.

Objectifs :

Contribuer à faire connaître la valeur du livre

Contribuer aux actes de sensibilisation à l'importance de la lecture

Contribuer à enrichir le domaine Culturel à travers le livre

Présidente : Olfa Rouihmi

Secrétaire général : Aref Haggui

Trésorière : Sana Stiti.

2023R00139APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des jeunes Pour un Avenir Meilleur

Objet : Nature générale

But : Contribuer à l'avancement et au développement de la région, résister à la corruption, encourager la création de projets, et participer aux manifestations et Fêtes nationales

Siège : N°49 rue El Ittihad- Msaken Ouest Sousse

N° et Date de déclaration : RR391519493TN du 11/11/2022

Président : Jamel Rahmani

Secrétaire général : Sami Zeddini

Trésorière : Salwa Massaoudi.

2023S00038APSF1

Constitution d'un complexe de développement agricole

Nom : Complexe de développement agricole de Bir-al-Dawla

Siège social : Poste de Frayou - Al - Hichriya

Les objectifs : Fournir aux agriculteurs de l'eau d'irrigation

Dépôt numéro : 699 en date du 23 novembre 2022

Délivrer par : Délégation Al-Hichriya.

Commission :

- Président : Tarek Ben Mabrouk Brahmi

- Trésorier : Faysal Ben Alala Brahmi

- Secrétaire général : Saleh Ben Mohamed Brahmi.

2023X00063APSF1

Homologation de résolutions

«Syndicat des copropriétaires de la résidence SABAA

Sis à la route Taniour km 5 avenue Tebolbi - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la résidence SABAA, du 10 octobre 2022, enregistrée à la recette des finances le 17 novembre 2022, sous le n°22806070, quittance n°M0066070, et après les élections, le bureau syndical est composé de :

- Mr Foued Turki : Président du syndicat

- Mr Hassen Mallouli : trésorier

- Mme Asma Karray : Membre

L'AGO a approuvé, également, la procuration écrite, selon laquelle Mr Mohamed Turki remplace M. Foued Turki, le président du syndicat, et pour agir en son nom dans la gestion des affaires de la résidence, signer tous les documents, PV, et en général tout ce qui est exigé pour la bonne gestion des parties communes de la résidence, telles que la signature des actes et opérations financières y afférentes sur le compte courant du Syndicat des copropriétaires de la résidence SABAA».

2023X00062APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Slim Mathlouthi Avocat

Avenue de l'Environnement Sidi Hsin - 1095 Tunis

Tél : 22.544.235

MF : 1031208T

1) Poursuivants : 1/ Beya Mathlouthi 2/ Aziza Mathlouthi 3/ Hsan Mathlouthi 4/ Meher Tastouri 5/ Sofien

Tastouri 6/ Mehdi Tastouri 7/ Ezeddin Tastouri 8/ Latifa Tastouri 9/ Mehrzia Tastouri 10/ Noura Tastouri 11/ Nasira Tastouri 12/ Nabiha Tastouri 13/ Hbib Ben Mahmoud 14/ Nejia Ben Mahmoud 15/ Zohra Ben Ali 16/ Mohamed Mathlouthi 17/ Faouzia Nefzi 18/ Ramzi Karim Tastouri 19/ Slim Nabil Tastouri 20/ Leila Tastouri 21/ Insaf Mathlouthi 22/ Karim Mathlouthi 23/ Slim Mathlouthi 24/ Rafiaa Ben Mahmoud 25/ Bechir Trabelsi 26/ Ridha Trabelsi 27/ Ezdine Trabelsi 28/ Zohra Trabelsi 29/ Saida Trabelsi 30/ Esya Trabelsi 31/ Souad Trabelsi 32/ Mabrouka Ouni 33/ Fathi Trabelsi 34/ Mohamed Trabelsi 35/ Moufida Trabelsi 36/ Hbiba Trabelsi 37/ Ahmed Dghim 38/ Aymen Dghim 39/ Marouan Dghim 40/ Saida Kaouana 41/ Feten Mathlouthi 42/ Houda Mathlouthi 43/ Intissar Mathlouthi 44/ Wahid Maaroufi 45/ Nourdin Maaroufi 46/ Samir Maaroufi 47/ Lamia Maaroufi 48/ Saloua Maaroufi 49/ Douha Ben Ali 50/ Sana Mansouri 51/ Nour Ben Ali 52/ Zaineb Ben Ali 53/ Malika Ghliss 54/ Chamseddine Ben Ali 55/ Naouel Ben Ali élisant leur domicile au Cabinet de leur Avocat Maître Mathlouthi Slim Avenue de l'Environnement A Sidi Hsin - 1095 Tunis.

2) Partie saisie : 1/ Ahmed Mathlouthi rue 4853 Sijoumi.

2/ Khaled Dghim 3/ Mohamed Dghim 4/ Olfa Dghim 5/ Arbia Dghim 6/ Fatma Dghim 7/ Hayet Dghim 8/ Monia Dghim demeurant au 08 impasse Saida Tebourbiya Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Slim Mathlouthi Avocat ayant son cabinet à l'avenue de l'environnement Sidi Hsin Tunis 1095 Tunis.

4) Immeuble saisi : C'est la parcelle n°2 de l'Immeuble objet du titre foncier n°49803 Tunis dénommée (Kottab Jamaa Ettabanin) sis à Sidi Hsin d'une superficie de 36940 m² consistant en une terre blanche sur lequel est construit quelques bâtiments détruits et cassés (ils n'ont aucune valeur) située sur le bord de la Route principale jayara (rue el Fadhel Ben Achour) de son coté sud, et elle est; limitée de nord et de l'est et l'ouest des immeubles d'autrui selon l'expertise effectuée par Mr Mohamed Belhassan suite à l'ordonnance sur requête délivrée par le président du tribunal de première instance Tunis 2 n°35515 du 3 août 2022.

5) Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi treize février deux mille vingt trois (13/02/2023) à partir de 9h à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Tunis 2.

6) Mise à prix : La mise à prix est fixée par l'expert de seize Millions trois cents quatre vingt cinq milles Cent six Dinars, quatre cents millimes (16.385.106.400) d'après l'expertise de Mr Mohamed Belhassan suivant requête du Tribunal de 1ère Instance de Tunis 2.

7) Visite de l'immeuble : Tous les jours.

Observation : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être muni en plus des autorisations administratives nécessaires.

Le cahier des charges est déposé au Tribunal de 1ère Instance de Tunis 2 et aussi au cabinet de l'avocat poursuivant.

2023T00043VEPA1

Cabinet Maître Asma Bettaieb

23 Rue Arbi Kabadi El Omrane El France Ville

Tél : 54.093.215

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH 18 Avenue Med V entant que Créancière.

Contre la partie saisie : Rym Hammami CIN n°05230360 élisant domicile chez Maître Ridha Bourguiba, et avenue de la République Grombalia, et à résidence Wafa Yasmine El Hammamet.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation

Immeuble à vendre : TF n°542448 Nabeul de 572 m² sis à résidence Wafa Yasmine El Hammamet sur lequel a été édifié une villa de 2 niveaux; le RDC de 122 m² comprenant un salon, 2 chambres, cuisine, toilette, et un escalier, et le 2ème étage de 88 m² comprenant 3 chambres, et 2 salles d'eau, la villa comprend aussi un jardin, une piscine et un parking.

Mise à prix : 1.093.600d, 000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 13/02/2023 au tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9 H du matin.

On peut visiter les lieux tous les jours.

2023T00046VEPA1

Cabinet Maître El Ajouz Habib

Avocat à la cour de cassation

154 Rue Bab Souika Tunis

Tél : 24339896 / 55939896

000PA768223C

Le créancier saisissant : Mr Fethi El Ajouz son adresse 1 Rue de France Bardo 2000 Tunis

Le débiteur saisi : Nadia Bent Abdelmajid Ben Ibrahim CIN 04670232

L'avocat du saisissant : Maître El Ajouz Habib étude sis au 154 Rue Bab Souika Tunis.

Titre exécutoire :

- Jugement n°69333 Rendu par la chambre civile du tribunal de 1ère instance de Tunis le 13/11/2018 qui oblige la demanderesse de donner au demandeur les sommes : 125.000.000 D avec les intérêts et les charges.

- Notification de l'huissier notaire n°5140 du 7-12/02/2019 ;

- Jugement n°38609 Rendu par la cour d'appel de Tunis le 14/7/2021 qui confirme le jugement de 1ère instance.

- Notification de l'huissier notaire n°5955 du 16/11/2021

- Attestation de non cassation n°6649 du 12/01/2022

- Procès de saisi exécutive Foncière n°021703 du 5/10/2022 inscrit sur le titre n°94108 Ben Arous le 21/11/2022.

Le bien saisi :

Toutes les parts revenant au débiteur saisi objet du titre foncier n°94108 Ben Arous sis sur la route principale Radés Zahra entre les deux centres de loisirs Picasso et le Ranche, sa superficie est de 3000 m² parcelle n°9 du Plan du titre 6032 Tunis.

La mise à prix :

La mise à prix de Tout l'immeuble objet du titre foncier n°94108 Ben Arous a été fixée à deux milliard sept cent cinq mille sept cent dinars (2.705.700.000 D) évalué d'après l'expert Slah Ayari.

Le Tribunal et la date de la vente :

La vente de tout l'immeuble objet du titre foncier n°94108 Ben Arous aura lieu à la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous le jeudi 23/02/2023 à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience réservée à cette fin au sein dudit tribunal.

Les étrangers ne pourraient participer à l'achat qu'après avoir produit une autorisation du gouverneur. Et à l'exception du poursuivant, ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix aux moins et par l'intermédiaire d'un Avocat, conformément aux dispositions de l'article 425 du code de procédure civile et commerciale.

2023T00047VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Etude Maître Mechregui Mohamed

Avocat à la cour de cassation

Avenue de la République - numéro 08

Impasse Ben Alaya - Grombalia

Tél : 72 255 997

Matricule fiscal : 0319713/S/P/000

Vu la demande de participation déposée par Maître Mechergui Mohamed, avocat à Grombalia, au nom de Lilia Farhat et ceux avec elle, à l'encontre la société DELFA, en la personne de son représentant juridique et consignée au greffe du tribunal de Première Instance de Grombalia sous le numéro 106, vu le justificatif de consignation du produit de vente à la recette des finances de Grombalia, en date du 7-4-2021, conformément à la quittance numéro M028147, qui est de (151.589 dt.100) et vu le certificat d'état de fonds consignés numéro 24/2022, daté du 24-11-2022, chaque créancier qui souhaite participer à la distribution du montant consigné doit communiquer dans un délai de 30 jours de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne les justificatifs de sa dette, par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia, le cas échéant, son droit sera déchu à cette participation.

2023T00041VEPA2

Notification de la distribution des fonds

Par décision de Mme Mouna bin Al-Sheikh, juge chargée de la répartition des fonds et de la constitution des créanciers au tribunal de première instance de Grombalia, après examen d'un certificat sur le statut des fonds assurés sous le n°23 en date du 21/11/2022 et le récépissé d'assignation à la recette des finances, une décision de sceller les travaux de liquidation n°108 du 14/9/2021, un acte de précision des parts légales, les documents de décès de chacun des héritiers des demandeurs pour la distribution et l'héritage de son partenaire, et suite à la requête de division en quote-part déposée par Maître Abdelkader Fenina Avocat auprès de la cour de cassation, son cabinet est situé au troisième étage, immeuble Hawal, rue Al-Tahrir, à Hammamet, agissant au nom des héritiers de défunt Mohamed ben Mohamed Al-Gharbi consignée dans l'écrit du tribunal de première instance de Grombalia sous le n°105 et jointe à toutes les pièces justificatives, ainsi tout créancier qui veut participer à la distribution du montant consigné susmentionné doit déposer dans les 30 jours de la date de cette publication au Journal officiel les arguments justifiant sa dette par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal de première instance de Grombalia. Dans le cas échéant, il perd son droit à cette contribution.

Cette notification a été rédigée en application des articles 464 et 466 du code de procédure civile et commerciale. L'article 468 du code susmentionné dispose ce qui suit : Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2023R00111VEPA2

Clôture de liquidation

Société "L'ORIENTAL"

SARL au capital de 15.000 Dinars

Siège social : Rue Ali Belehwene l'Awina 2046 la Marsa - Tunis

M.F : 1257349G

En vertu de la décision judicaire rendu par le juge-commissaire de liquidation du Tribunal de Première Instance de Tunis le 8/8/2022 l'affaire n° 124 il a été décidé la clôture de la dite liquidation.

Le liquidateur Ben Amor Abdelhakim (adresse : rue de KUWEIT 3ème Etage bureau n°14 Lafayette Tunis). (tél 71.830.002).

2023400102VEPA2

Jugement de faillite

Règlement judiciaire n°822

SOCIETE AHLAMAYER CHEMISE

Siège social : 13, Rue Abdelaziz Laroui Le Kram, Tunisie

Matricule Fiscal : 0861132B

Le tribunal de première instance, a prononcé la mise en faillite de la société AHLAMAYER Chemises avec les conséquences juridiques qui en découlent et a nommé la juge Mme Najwa Bouali juge déléguée de la faillite, désignation de Mr. Jalel HADDAD en tant que syndic de la faillite et l'autorisation d'apposer des scellés partout où cela est nécessaire et de publier le contenu de ce jugement au registre national des entreprises et d'en informer le procureur de la République, la Commission de Suivi des Etablissements Economiques et le trésorier régional et ce, dans un délai de 10 jours à compter de la date du jugement.

Et selon la loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives. Les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement de faillite au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le Syndic de la faillite Mr Jalel HADDAD à l'adresse suivante : 1 rue 2 mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél/Fax : 71 277 191 Email : jalel.hadad@planet.tn

Sont exclus ces dispositions les créanciers qui ont préalablement déclaré leurs créances dans le cadre des modalités de règlement judiciaire.

2023400106VEPA2

Appel d'offres de cession de la Société

Christine Confection aux Tiers

Société à responsabilité limitée

R.C : B187051996

I.U : 0015018N

Capital social : 9 500 000 dinars

Siège social : 8 Rue Parfumerie, zone industrielle, Ksar Said La Manouba 2086

Dans le cadre du jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le 24/5/2022, il a été décidé la cession de la société "Christine Confection" aux tiers, l'administrateur judiciaire Mme Khalfi Sihem annonce par la voie d'appel d'offre pour la cinquième fois, la cession de la société "Christine Confection" aux tiers en lot unique.

Par conséquent ceux qui sont intéressés doivent retirer le cahier des charges préparé a cet effet, le remplir et le retourner directement au cabinet de l'administrateur judiciaire, sis au 19 Rue De Libye Lafayette 1002 Tunis 4ème étage ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres de cession de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoi des offres est fixé à la date du 27 février 2023, le cachet de la poste fait foi.

Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter le cahier des charges, qui est à la disposition du public, pour retirer contre le paiement d'un montant de deux cent (200,000) dinars, non remboursable.

Les soumissionnaires peuvent également visiter la société objet de la mission après avoir fixé un rendez-vous préalable avec l'administrateur judiciaire par le téléphone 71.835.690, 98.103.428.

2023400116VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE «ELFOULADH»

Au capital social de 53 339 520 D

Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel-Bourguiba

BP 23-24 / 7050 Menzel Bourguiba

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Sidérurgie «ELFOULADH» au capital social de 53 339 520 Dinars sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mercredi 15 février 2023 à 9h 30 à l'Hôtel AFRICA TUNIS et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2021,

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 et quitus aux Administrateurs,

4- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021,

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021,

6- Nomination d'Administrateurs,

7- Renouvellement du mandat des administrateurs,

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, des projets de résolution à soumettre à l'Assemblée ainsi que la liste des Actionnaires sont à la disposition de Messieurs les Actionnaires qui peuvent les consulter à l'usine d'EL FOULADH dès la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises.

2023R00100SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

«ELFOULADH»

Au capital social de 53 339 520 Dinars

Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel-Bourguiba

BP 23-24 / 7050 Menzel Bourguiba

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Sidérurgie

«ELFOULADH» au capital social de 53 339 520 Dinars sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le mercredi 15 février 2023 à 11h à l'Hôtel AFRICA TUNIS et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la continuation de l'activité de l'Entreprise conformément à l'Article 388 du code des Sociétés Commerciales,

- Mise à jour des statuts d'EL FOULADH.

2023R00101SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GOLDENCIN SA

Société anonyme

Au capital de 378.000 Dinars

Siège social : Bureau 12, Nour Centre, Avenue Hédi Chaker, Le Kef 7100

MF : 1473984L/A/M/000

RC : B11175872016

Les actionnaires de la Société GOLDENCIN SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra jeudi 9 février 2023 à 10h au Bureau de la Société sis au C517, Résidence Mariem, Avenue de l'Indépendance, Ariana, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le mode et délai de convocation de l'Assemblée

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription - Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société

- Approbation d'entrée de nouveaux actionnaires

- Fixation des conditions et des délais de l'augmentation du capital et délégation de pouvoirs.

2023R00120SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA-TOUR A-9, Rue de l'Artisanat - Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales «TUNISAIR EXPRESS» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le mardi 21 février 2023 à 10h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2021

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2021

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021

5- Approbation des conventions réglementées

6- Approbation des emprunts bancaires pour les exercices 2020-2021

7- Affectation des résultats de l'exercice 2021

8- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2021.

9- Approbation de la cooptation des administrateurs

10- Approbation du renouvellement des mandats des administrateurs

11- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2023R00123SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie

"SAINT" S.A

Capital social de 80.000,000 TND

Siège social : 5, rue de Suède Tunis - Tunisie

I.U : 006175A

Le Conseil d'Administration de La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie « SAINT» S.A convoque les actionnaires à assister aux Assemblées Générales Ordinaires qui auront lieu successivement le jeudi 9 février 2023 au siège de la société Gima 19 rue de l'Allemagne Tunis respectivement à 9h30 et 10h30, pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

I. Assemblée Générale Ordinaire à 9H30 :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2020 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2020 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2020 ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

II. Assemblée Générale Ordinaire à 10H30 :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

7. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2023400097SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 février 2023

Société Slama Agricole

Société anonyme

Au capital de 608.000 dinars

IU : 1011566D

Siège social : 1 Rue du Lac Toba, les Berges du Lac 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société «Slama Agricole» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 3 février 2022 à 10 heures au 14 rue du Tissage Zone Industrielle Ksar Saïd, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant les exercices clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation des résultats des exercices clos au 31/12/2019, 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2023400109SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2023

Société Slama Agricole

Société anonyme

Au capital de 608.000 dinars

IU : 1011566D

Siège social : 1 Rue du Lac Toba, Les Berges du Lac

1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société «Slama Agricole» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le vendredi 3 février 2022 à 12 heures au 14 rue du Tissage Zone Industrielle Ksar Saïd, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du siège social.

- Modification des statuts

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023400110SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE - T.E.C.I.-

Société anonyme

Au capital social de 6 300 000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord Lotissement AFH

Registre de commerce : B1127271997

Matricule fiscal : 014085W/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société TECI sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 9 février 2023 à 11h à l'Amicale des Cadres du GCT au 20 Rue Docteur Conseil 1002 Belvédère Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021

3. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

4. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2021

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021

7. Fixation du montant des Jetons de Présence pour l'exercice 2021

8. Ratification de nomination des nouveaux Administrateurs

9. Renouvellement du mandat des Membres du Conseil d'Administration de TECI.

10. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents requis par la loi sont à la disposition des Actionnaires au Siège de la Société.

2023400111SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

"T.E.C.I."

Société anonyme

Au capital de 6300000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord

Lotissement AFH - Tunis

Registre de commerce : B1127271997

Matricule fiscal : 014085 W/A/M/000

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 5 janvier 2023, Messieurs les actionnaires de la Société TECI sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 9 février 2023 à 12 heures à l'Amicale des Cadres du GCT au 20 Rue Docteur Conseil 1002 Belvédère Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés Commerciales

2. Modification des statuts de TECI

3. Pouvoirs pour les formalités.

2023400112SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricole "Etoile du Cap-Bon"

MF : 1117201/H

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Services Agricole "Etoile du Cap-Bon" Korba sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 11 Février 2023 à 10h, siège de l'union locale d'agriculture et de pêche Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financière 2019-2020-2021.

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3) Situation actuelle de la mutuelle et prendre des décisions cruciales.

4) Mise à jour de la liste des adhérents.

5) Acceptation des nouveaux adhérents.

6) Approbation sur les rapports et quitus conseils d'administration

7) Election le 1/3 du conseil d'administration.

8) Nomination de commissaire aux comptes pour 2022-2023-2024.

Observations :

A/ les candidatures au conseil d'administration doivent parvenir au nom du président par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la mutuelle au plus tard le 7 février 2023.

B/ Tout adhérant peut examiner, au siège de la société mutuelle les PV du conseil administration, les états financiers et les rapports commissaire aux comptes à partir du huit jours précédent la date de l'assemblée.

C/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents et toute délégation accordée doit être signée et légalisée.

D/ Le dernier délai pour accepter les demandes de poste de commissaires aux comptes est fixé pour le 7 février 2023 (courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président d'administration au siège mutuelle - cité commerciale - 8070 Korba).

2023R00121SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole

«Domaine Royal Azur»

MF : 632910/W/N/M/000

Les actionnaires de la société de mise en valeur de développement agricole Domaine ROYAL AZUR sont invités à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 10 février 2023 au siège de la société «les vignerons de Carthage» à djebel Jelloud consécutif à 10 :30 H et 12 H pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ordre de jour de l'assemblée générale ordinaire :

1- Lecture du rapport d'activité relative à l'exercice 2020/2021 et 2021/2022

2- Examen des états financiers d'exercice 2020/2021 et 2021/2022.

3- Lecture des rapports de commissaire aux comptes.

4- Approbation des rapports d'activité et des états financiers de l'exercice 2020/2021 et 2021/2022.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats.

7- Voir la situation financière de la société

8- Renouvellement du mandat des administrateurs

9- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

- Ordre de jour d'assemblée générale extraordinaire :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire

2- Application des dispositifs des articles 388 des sociétés commerciales et l'article 46 des statuts de la société.

2023R00128SODB3

Avis

Société Mutuelle de Base des Service Agricole (COT)

Siège social : Avenue Hédi Nouira Route de Monastir - Sousse

Le comite de gestion temporaire de la société Mutuelle de base des services agricoles «COT» à Sousse a l'honneur de convoquer les adhérents pour se présenter à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu dimanche le 19 Février 2023 à 9H du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du nombre des membres du conseil d'administration de 12 membres à 06 membres.

Remarques :

- Cet avis est une convocation individuelle pour tous les adhérents.

- Au cas où le quorum ne soit pas atteint. L'assemblée générale extraordinaire aura lieu dimanche 5/3/2023 (même ordre de jour même heure, même siège).

Comité de gestion temporaire :

Omar Hamouda

Hayet Zouari

Rafik Ben Haniya.

2023S00041SODB3

Assemblée générale ordinaire des exercices 2019, 2020, 2021

De la Société mutuelle de base

De services agricoles "Errahma" Hajeb Tyna Sfax

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Errahma" à Hajeb de la délégation de Tyna Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire des exercices 2019, 2020, 2021 qui sera tenue le lundi 13 février 2023 à neuf heures et demi du matin au siège de la Société mutuelle à Hajeb Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports morale et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers des exercices 2019, 2020, 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2019, 2020, 2021.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat exercices 2019, 2020, 2021.

- Actualisation de la liste des adhérents et admission de nouveaux adhérents.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023, 2024.

- Election des deux tiers des membres du conseil d'administration et remplacement d'un autre membre.

Observation :

- Le dépôt des candidatures des membres du conseil d'administration débute le lundi 16 Janvier 2023 jusqu'au vendredi 3 Février 2023 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Errahma" Hajeb BP44 Sfax 3078.

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2023X00070SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Suivant l'article 364 du code des droits réels Mme Faouzia bent Abderrahmen Boudagga veuve Mouhamed Habib Frigui, CIN n°04153418 demeurant à l'Avenue 281 Elbrahma Jammel Monastir annonce la perte du titre de propriété n°9654/03 du 19/12/2005 relatif au titre foncier n°44923 Monastir concernant la propriété dite «Elgazza» située à Jammel Est. Délégation de Jammel gouvernorat de Monastir, zone de caractère agricole, d'une superficie de 13651 m² parcelle n°29, établie au nom de Mouhamed Habib Frigui (13651 parts).

2023S00037DIVD2

Avis

Les héritiers de Sadek Ghireni avoir perdu le titre de propriété d'un terrain superficie de 1788,25m² sis à la route de Gremda km 8 Sfax. Et ils veulent extraire un autre au lieu du titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2023X00068DIVD2

Avis

Mme Olfa Omrane annonce qu'elle a perdu ses titres établis par acte notarié le 24/12/2016 enregistré à la recette des finances Sfax le 15/11/2017 reçu 56687 et le 23/11/2017 enregistré à la recette des finances Sfax le 29/11/2017 reçu 58893 et veut avoir un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à la rue sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition.

2023X00069DIVD2

Avis

Mr Abd Elaziz Ben Maawiya Ben Mohamed Amer informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 475 m² sise à la route sokra km 4 Sfax est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2023X00074DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Les héritiers de Mongi Ben Makki Ben Hadj Mhamed Loumi nommés son épouse Mongia Bent Mohamed Ben Taher et ses fils descendants : Mohamed, Slim, et Hajeur annoncent

qu'ils possèdent un terrain d'une superficie de 1850 m² sis à la route de teniour klm4 qu'ils ont égaré leur titre de propriété depuis longtemps en l'occurence la donation instrumenté le 17 août 1961 enregistrée le 02 novembre 1961 N234 par les deux notaires Mahmoud Meziou et Brahim Hbaieb et ils désirent extraire une deuxième copie à l'originale.

Tous contestant devra s'adresser au bureau de notaire Afif el Fouzi route de teniour klm4.5 imm el fouzi, MF 1354283/Z dans un délai de trente jours à partir de la parution de cet avis passer ce délai aucune contestation ne sera requise.

2023X00077DIVD2

Jugement de tutelle

Selon décision émanant du tribunal de première instance de Nabeul le 27/6/2019 dans l'affaire n°125. Il a été Jugé de nommer la demanderesse Rafika Bint Saad Ben Mohamed Shili Tutrice générale de son frère Houcine Ben Saad Ben Mahamed Shili pour l'administration de toutes ses affaires et ses opérations financières et sa représentation devant tous les tribunaux et les administrations publiques et privées. Elle ne peut pas contracter des actes de disposition sur ses biens sans autorisation spéciale du juge compétent. La demanderesse est autorisée à publier le présent jugement au J.O.R.T après expiration des délais légaux de pourvoi."

2023400087DIVD2